Archives parlementaires

Adresse de la société populaire de Rimont (Ariège), qui félicite la Convention sur ses travaux et annonce les célébrations d'une fête pour les victoires de la République, lors de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Rimont (Ariège), qui félicite la Convention sur ses travaux et annonce les célébrations d'une fête pour les victoires de la République, lors de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 698-699;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36979_t2_0698_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[*Extrait des délibérations de la Sté populaire, 18 niv. II*]

Les commissaires nommés par la commune, le comité de surveillance, la Société populaire et les deux capitaines de la garde nationale réunis à l'effet de décider entr'eux l'ordre de la marche qui doit avoir lieu décadi prochain en réjouissance de la prise de Toulon, il a été arrêté ce qui suit,

Savoir :

1° La veille, la cloche sera sonnée depuis six heures du soir jusqu'à sept.

2° Le lendemain, jour de la fête, on sonnera la cloche dès la pointe du jour pendant une demi-heure; ladite cloche sera sonnée d'heure en heure pendant le reste du jour en signe de joie.

3° Tous les habitants se réuniront sur la place d'armes pour, de là, se rendre à l'entrée de la commune du côté du sud-ouest appelé vulgairement la haie Garoux, pour chacun y prendre son rang suivant l'ordre ci-après.

4° Les volontaires qui ont parti contre les rebelles de Coulommiers sous l'enseigne révolutionnaire, formeront le premier peloton.

5° Le Comité de surveillance avec son guidon.

6° La Société populaire idem.

7° Les enfants mâles portant la devise : Espoir de la Patrie, ayant à leur tête l'instituteur.

8° Un char attelé de six chevaux sur lequel sera placé l'arbre de la fraternité, une jeune fille vêtue de blanc avec une ceinture tricolore ayant à sa main une pique ornée d'une couronne surmontée du Bonnet de la Liberté, à la couronne sera attaché (sic) 15 rubans. Sur le même chariot sera placé (sic) quinze défenseurs de la République en l'honneur des quinze armées de la République portant chacun un guidon indicatif de l'armée qu'il représente, et [ils] soutiendront la couronne suspendue par l'un des rubans.

9° A pied autour du char marcheront toutes les jeunes citoyennes portant une palme de laurier à la main qu'elles déposeront au pied de l'arbre ainsi que la pique, la couronne et le bonnet de la liberté pour servir de trophée au dit arbre.

10° Le corps municipal revêtus de leurs écharpes à la tête du Conseil général.

11° Une charrue attelée de six chevaux et suivie des vieillards représentants l'abondance et le plus âgé sera placé sur la charrue vêtu d'un semoir et donnant des signes de semence (sic).

12° Toutes les mères de famille portant leurs enfants représentant la fécondité, le premier trésor d'une République.

13° Le surplus des citoyens composant la garde nationale marcheront en masse et la formeront.

14° Les commissaires surveilleront l'ordre de la marche.

15° Le cortège ainsi détaillé ci-dessus se rendra au lieu désigné où l'arbre sera planté.

16° Les commissaires ont désigné Adélaïde Berthaut pour porter le bonnet de la Liberté.

17° La commune a arrêté que tout citoyen qui par indifférence ou mépris, n'assisteroit pas à la fête sera déclaré suspect, et que tout cabaretier, aubergiste et marchand de liqueur, sera tenu de refuser à boire à tous les habitants de la commune jusqu'après la cérémonie sous les peines portées par le dit règlement.

18° Que tout citoyen [qui] soit par des propos ou mauvaise conduite, troubleroit la fête sera mis dans la classe des gens suspects.

19° Enfin la commune a fini par arrêter que l'arbre de la fraternité seroit planté dans l'encoignure de la maison du citoyen Maugras vis-à-vis la porte du citoyen Berthaut.

Ce qui a été fait le dit jour 20 nivôse de l'an 2e de la République française une et indivisible.

La dite Société invite nos braves Montagnards de la Convention nationale de rester à leurs postes jusqu'à ce que les intrigants et les agents des Pitt et Cobourg soient anéantis. Domage (présid.), Leduc (secrét.).

Mention honorable (1).

f

Le bonheur des hommes est l'unique objet de vos occupations, écrit la Société populaire de Boulay, tous vos travaux tendent à ce seul et unique but; le peuple en est persuadé, et dans toutes les fêtes civiques, il vous comble de bénédictions. Plusieurs communes sont venues déposer les vases d'or et d'argent de leur église, nous les envoyons à la Monnoie (2).

g

[*La Sté popul. de Rimont (Ariège) à la Conv.; s.d.*] (3)

« Législateurs,

La liberté française conquise par tant d'efforts constants et généreux, est une époque à jamais mémorable dans les livres de l'univers et devrait être la seule histoire du genre humain. Des esclaves malheureux et longtemps avilis, sont enfin devenus des hommes; vous leur avez ouvert la source de tous les biens. Génies tutélaires de l'humanité et de la patrie ! C'est à vous qu'elle est redevable de la grandeur de son existence. Vous l'avez délivrée des tyrans qui la tenaient opprimée dans le noir abime de leurs passions. Les perfides ennnemis de la révolution levaient leur tête altière, mais la loi, la suprême loi, dont vous êtes les organes, a parlé et les traîtres ne sont plus.

La France veut être libre, la France sera libre; c'est ce que nous avons entendu de votre voix savente (*sic*), c'est ce que vous avez exécuté avec autant de fermeté que de gloire.

Formés en ces lieux en asemblée populaire, instruits par vos lumières, pénétrés de vos principes, nous seconderons par nos efforts l'énergie de vos sentiments.

Représentants d'un peuple magnanime, appelés à fonder, au sein de tous les orages, la première République du monde, nous vous invitons à rester fermes au poste de l'honneur, jusqu'à ce que Liberté n'ait plus d'ennemis à vaincre.

Les citoyens de cette commune, affranchis de la servitude du fanatisme, ont fait offrande à la patrie de tout ce qu'ils ont trouvé de métaux précieux dans leur temple et qu'ils ont reconnu inutiles à leur culte; déjà les matières ont été envoyées au district.

La fête des victoires a été célébrée décadi der-

(1) B^{in}, 8 pluv. (2e suppl^{t}).

(2) *J. Fr.*, n° 491; *C. Eg.*, n° 528. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 139; *Ann. patr.*, p. 1758; B^{in}, 8 pluv. (2e suppl^{t}).

(3) C 292, pl. 936, p. 27. Résumé dans B^{in}, 8 pluv.

Persée creative commons

nier avec cet enthousiasme qui enflamme des vrais républicains. Les cris de l'allégresse ont retenti jusque aux voutes des cieux, et la reconnaissance de nos concitoyens pour leurs libérateurs leur est aussi chère que la patrie même. »

J. Jos. SEGUIN, SOUQUET *(curé)*, G. SEGUIN, CORDÈS, LAFITTE, ESCAICHE, BORDES *(présid.)*, A. BERGÉ *(secrét.)*, P. BERGÉ *(secrét.)* [*et dix autres signatures*].

h

[*La Sté popul. d'Aubiac (Lot-et-Garonne), à la Conv.; 12 niv. II*] (1)

« Citoyens représentants du peuple.

Nous savons que les flatteries ne peuvent plaire et ne plaisent qu'aux âmes basses, foibles et intéressées, et qu'elles choquent les âmes grandes, généreuses et sublimes qui, comme vous, ne font le bien que pour les autres, qui sacrifient tout, et se sacrifient elles-mêmes pour le seul bonheur public.

Nous croyons cependant, citoyens représentants, pouvoir sans blesser votre délicatesse, vous féliciter sur vos heureuses opérations, et vous témoigner la joie et le contentement que nous ressentons, en voyant vos pénibles travaux couronnés des plus glorieux succès.

Nous avons applaudi dans le temps à tous les grands coups que vous avez frappés; ils étoient nécessaires, nous nous privons à regret du plaisir de vous les rappeler, vos moments sont trop précieux; ils ne s'effaceront jamais de notre mémoire parce qu'ils assurent notre bonheur.

Nous ne vous dirons, citoyens représentants, que ce que vous devez savoir, et nous pensons que vous ne devez pas ignorer, que la Révolution court à sa perfection, vous avez détruit tous les obstacles qui pouvoient arrêter sa marche rapide. Vous avez écrasé le monstre du fédéralisme, vous avez tranché la dernière tête de cette hydre horrible qui se reproduisoit sous mille formes différentes. Vous avez découvert les mêmes menées sourdes et cachées, et déjoué les complots de tous ces faux amis de la liberté qui vouloient fédéraliser la République pour la royaliser et la détruire. Nous avons la satisfaction de voir punir les coupables de toutes les factions; ils cherchoient à nous perdre, ils méritent d'être exterminés.

Les puissances coalisées perdent toute espérance, vous avez par votre sagesse et votre prudence rendu vains et inutiles les infâmes moyens dont elles se servoient pour discréditer nos assignats, nous réduire aux horreurs de la famine, et allumer parmi nous le flambeau de la discorde et de la guerre civile. Vous avez donné au gouvernement françois une énergie contre laquelle il est impossible de lutter avec succès.

Votre ouvrage est solide et inébranlable, nous vous conjurons, Citoyens représentants, de rester encore à votre poste pour lui donner sa dernière perfection.

Quant à nous, citoyens représentants, nous nous comporterons toujours comme de vrais et bons sans-culottes, nous vous soutiendrons et soutiendrons nos concitoyens à la hauteur de la révolution, nous donnerons quand il le faudra, et nos biens, et nos vies pour la défense de la patrie.

Nous aurions souhaité que l'argenterie de notre église eût été plus considérable; nous avons fait et faisons encore des dons pour le soulagement de nos braves volontaires, d'autres en offriront de plus grands sur l'autel de la patrie, mais nous osons le dire, ils ne donneront pas avec des sentiments plus républicains, ni des dispositions plus patriotiques. Toute notre jeunesse a volé sur les frontières. Le plus grand nombre n'avoit pas attendu la réquisition, et tous les citoyens qui restent, partiront au premier signal.

Nous voulons la République, une et indivisible, la liberté, l'égalité ou la mort.

Vive la République, périssent les tyrans, et tous les ennemis de la Liberté, tels seront toujours, citoyens représentants, les souhaits, le cri et le langage de tous les membres qui composent la Société des Sans-culottes d'Aubiac. S. et F. »

Benoit GALLI *(présid.)*, LANELONGUE *(vice-présid)*, DUPLAN, MATHIEU, DUFAU, DARMÉ, CARRIÉ, BONET, CASTERS, Ant. LABARTHE *(secrét.)* [*et 22 autres signatures*].

i

[*Nevers, 15 niv. II*] (1)

« Représentants du peuple,

Tous les hochets du fanatisme, toutes les pratiques superstitiennes (sic) ont disparu de la commune de Nevers; les dimanches, les fêtes inventés par les prêtres de Rome secondés par les tyrans sont mis dans l'oubli le plus profond par la très grande majorité du peuple : enfin des spectacles visibles et absurdes ne fixent plus son attention, et les acteurs eux-mêmes ont abandonné leurs théâtres sur lesquels l'intérêt, l'hypocrisie et l'imposture jouoient tous les rôles. Les jours de décadi sont ici les seuls jours de repos et de délassement : déjà nous nous occupons d'enraciner dans tous les cœurs la sublime déclaration des droits de l'homme, nous en ferons publiquement la lecture toutes les décades, nous lirons aussi les lois que vous avez données au peuple *français*, et les ouvrages patriotiques que nous pourrons nous procurer. A ces lectures civiques faites tous les matins dans le lieu de nos séances, succèderont des représentations où la nature, la raison, l'amour de la liberté, l'héroïsme de nos guerriers, leurs belles actions seront célébrées et feront naître les vertus républicainess, les premières bases d'un gouvernement juste. Nous y joindrons des bals où nous aurons soin de concert avec les autorités constituées que les mœurs et la décence y soient respectées. Nous trouverons, nous n'en doutons pas, dans le zèle de vos collègues que vous nous avez envoyés et dans leur amour pour le peuple tous les secours nécessaires pour faciliter des établissements qui doivent concourir à son bonheur. Mais ces établissements, citoyens représentants, ne seront que provisoires, en attendant vos décrets sur l'instruction publique et sur les fêtes civiques dont il est bien instant que vous nous donniez le mode. Au milieu de vos immenses occu-

(1) C 292, pl. 936, p. 26. Résumé dans *B*^{in}, 8 pluv. (2^{e} suppl^{t}).

(1) C 292, pl. 936, p. 28. Mention dans *J. Sablier*, n° 1103; *B*^{in}, 8 pluv. (2^{e} suppl^{t}).